

LA LETTRE DU HERISSON



bimensuel n° 82

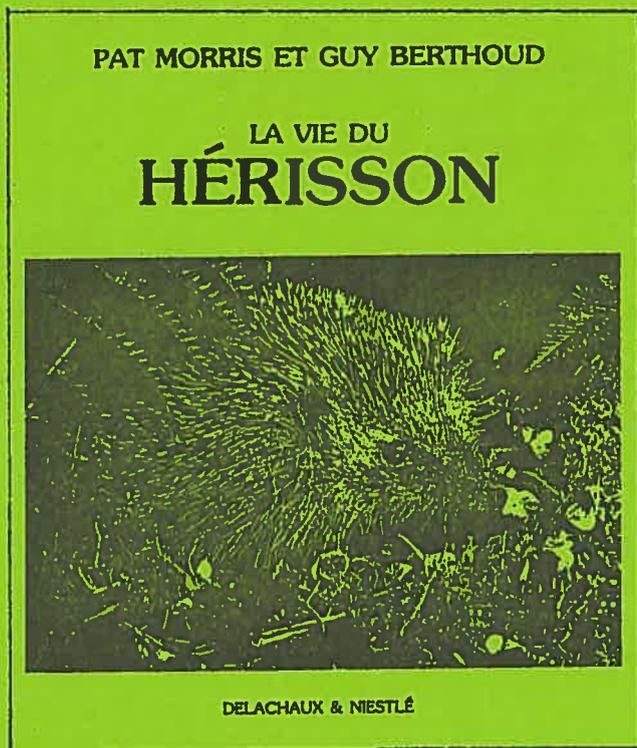
1^{er} février 1988

sommaire

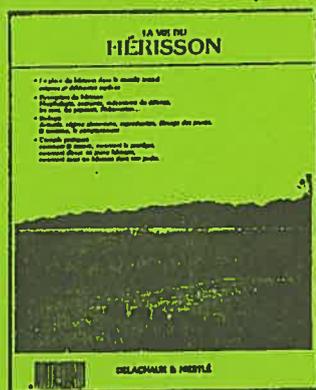
EDITORIAL	1000 CEE.....	P. 3.4
TOURISME	Un prix Chardon qui n'a pas pris une ride	P. 5
	Parole de Gaulois	P. 6
	Tourisme et Nature	P. 7
ENQUETE	Minitel	P. 8
VIE ASSOCIATIVE	P. 8
MILIEU NATUREL	UICN : les Alpes sont menacées	P. 9
	Réserve nationale de chasse du Markstein..	P. 9
	La Convention sur les zones humides trouve un nid	P. 10-11
	Spéléo en minitel.....	P. 11
PARC NATUREL	La SEPANSO-BEARN et le Parc National des Pyrénées Occidentales	P. 11
CHASSE	Non chasseurs/chasseurs	P. 12
	Les chasseurs s'énervent	P. 12-13
FORMATION	P. 13-14
FAUNE	Le constat de l'ASPAS	P. 14
ECHOS	La nucléoinquisition	P. 15
HUMEUR	Comment relancer la consommation d'énergie nucléaire ?.....	P. 15
IMPORTANT	Délais de bouclage	P. 15
MANIFESTATIONS	Remise du prix Alfred Kastler.....	P. 16
	.. A propos du décret sur l'expérimentation animale	P. 16
	Semaine du film animalier	P. 16
	7e Festival du film de nature	P. 17
	La garantie du Droit à l'Environnement....	P. 17
PUBLICATIONS	Riche et célèbre	P. 17-18
DERNIERE MINUTE	Endommager l'équilibre écologique.....	P. 18
ANNONCES	P. 19-20

FEDERATION FRANÇAISE DES SOCIETES DE PROTECTION DE LA NATURE

57 RUE CUVIER . MAISON DE CHEVREUL . 1^{er} ETAGE 75 231 PARIS CEDEX 05 TEL. (1) 43 36 79 95 - TELEX: FFSPN 260 921 F



"LE" LIVRE (couverture)



"La sortie des artistes" (verso)

Pour tous renseignements complémentaires ou commandes:
FFSPN - 57, rue Cuvier - 75231 PARIS Cédex 05 - tél. (1) 43.36.79.95

La Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature créée en 1968 et déclarée d'utilité publique en 1976 regroupe des associations nationales, régionales et départementales ayant pour but la sauvegarde et la transmission du patrimoine naturel. Lorsqu'elle doit se choisir un animal pour emblème, le choix fut difficile.

Il fallait un animal sympathique, mais qui saache faire preuve de fermeté, qu'il soit menacé par les activités humaines, mais pas sur le point de disparaître. Il était nécessaire que, comme les associations de protection de la nature, il soit commun, présent partout, capable de se mettre en colère et d'être coopérant. Il devait être résilient.

Or, il arriva qu'un Ministre de l'Environnement déclara à l'Assemblée Générale de la FFSPN « les associations doivent être l'équivalent vigilant de l'administration ».

Notre animal devait savoir « piquer ». L'animalité se fit pour le choix de l'hérisson : il a toutes ces qualités.

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS DE PROTECTION DE LA NATURE

Siège social : 57, rue Cuvier - Maison de Chevreul - 1^{er} étage
75231 PARIS CÉDEX 05
TÉL. (01) 43.36.79.95 - Tél. FFSPN 20902 / 2

Cet ouvrage ne peut être reproduit, même partiellement et sous quelque forme que ce soit (télécopier, diffusion microfilm, duplicateur ou tout autre procédé), sans une autorisation écrite de l'éditeur.

ISBN 2-463-05999-1

© Delachaux & Niestlé S.A. - 11, Perce-Éclair
Merschel (Suisse) - Paris, 1987
Tous droits d'adaptation, de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

La lère page

Les associations de protection de la nature et leur fédération à l'honneur!!!!!!

DECouvrez la vie étonnante du hérisson-mascotte de bon nombre d'associations de protection de la nature.

Description, biologie, comportement, conseils pratiques, 12 illustrations en couleur et nombreux dessins

Format : 154 x 200 mm - 136 pages

Tarifs

Prix public.....	89,00 F
+ Port	10,30 F
Association	71,20 F
ou dépôt vente	soit 20% réduction
	+ port
Commande ferme à	62,30 F
partir de 10 ex.	soit 30% réduction
	+ port

La Lettre du Hérisson est la publication bimensuelle de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature et de l'Office des Nouvelles Internationales.

Directeur de la publication : M. Y. BENASSI

Responsables de la publication: P. DELACROIX et J. BENARD

Secrétaire de rédaction : Sophie CHALANDRE

Secrétariat : Jeanine LOISEAUX - Carmen GONZALEZ

Maquette : Jean Yves FOISON

Impression: OFFICE DES NOUVELLES INTERNATIONALES- B, villa des Fleurs -
92400 COURBEVOIE.

EDITORIAL



"1000 CEE"

Fédé appelle Association Locales
Est-ce que vous nous recevez ?

Fédé demande renseignements sur l'évolution de vos projets
Pouvez-vous faire remonter l'informations ?

Je pourrais également emprunter un ton plus lyrique pour lancer mon appel qui n'en sera pas moins sérieux :
Sentez-vous, à deux mois du printemps,
Frémir sous le ciel encore grisonnant
Les jeunes pousses d'une charte environnement ?
Percevez-vous le balbutiement de projets
Qui ne demandent qu'à tendrement bourgeonner,
Fleurir, croître et se multiplier ?
Venez, téléphonez, écrivez-moi alors
Dites-moi de quoi il en ressort,
Avant même la signature qui cellera l'accord :
"Commune pour l'Environnement Européen "

Après ces quelques rimes que j'ose dédier à vous tous, j'attends avec impatience vos nouvelles concrétisations d'une réelle dynamique locale, de votre dynamique !
Je regrette déjà le facteur qui viendra déposer dans ma corbeille-courriers toutes vos réponses que j'espère nombreuses. Pourquoi ne pas faire de ce prochain printemps un véritable hymne à l'environnement ?

L' Année Européenne de l'Environnement s'achèvera alors, mais nous comptons bien avec votre appui et votre aide, poursuivre la démarche environnement pour le bien-être de tout le monde. La manifestation à Bruges (Belgique), les 18 et 19 mars prochain aura pour thème "Politique communale en matière d'environnement : collaboration ou confrontation ?".

"1000 CEE" sera, bien entendu, évoqué et nous souhaitons pouvoir mettre en avant votre soutien, votre action, votre motivation, vos projets. Pour cette occasion nous labelliserons les premières chartes qui nous seront soumises à la fin du mois de février. J'espère y trouver la votre.

En attendant, et pour préparer d'ores et déjà l'avenir, quatre stages de formation "1000 CEE" sont prêts à vous accueillir pour éclaircir les questions que vous vous posez :

- une session à Nantes, les 5 et 6 Mars (SEPNB)
- une session à Auch, les 12 et 13 Mars (Sauvegarde du Gers)
- une session à Chalons sur Marne, les 26 et 27 Mars (URCANE)
- une session à Moulins, les 16 et 17 Avril (C.O.A.)

Ces sessions dureront 2 jours (Samedi et Dimanche) et se veulent avant tout, à l'écoute de vos interrogations.

A bientôt,

Xuan Thao DO KHAC

Pour votre information :

- Un programme emploi formation se met en place à la Commission des Communautés Européennes.
Il permettra des subventions pour aider des projets de création d'emplois sur un délai de 5 ans.
- Une Commission sur la politique forestière est en préparation au niveau de l'Europe.
- Programme des interventions à Bruges :

Vendredi :

- Ouverture,
Présentation de l'action 1000 CEE par Pierre DELACROIX
- La politique sectorielle
- La politique globale : cohérence de la politique sectorielle : planification et aménagement du territoire
- Le rôle des Communautés Européennes dans la politique communale en matière d'environnement

Samedi :

- Les participants à la politique communale en matière d'environnement
- Bilan d'action "1000 CEE"
- Conclusions : que réserve l'avenir par Pierre DELACROIX

La participation est gratuite.

Un bulletin d'inscription est disponible au :

COMITE BELGE DE L'AEE
Rue de la Loi 56
Bruxelles
BELGIQUE

Mme Lutgard DEPOORTERE

- La première charte sera signée avec la commune de TREMAOUEZA en février.





UN PRIX CHARDON QUI N'A PAS PRIS UNE RIDE
... RALLYE PARIS-DAKAR : UN TYPE D'AVENTURE
COMPLETEMENT FRELATE

La FFSPN a diffusé, le 20 Janvier le communiqué suivant à la presse :

La Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature (F.F.S.P.N.) a toujours fermement dénoncé les "aventures sportives" organisées par T.S.O. (Thierry Sabine Organisation).

Lors de son Assemblée Générale de 1987, qui s'est déroulée à St-Jean-de-Monts, la F.F.S.P.N. a décerné son prix chardon* à M. Patrick VERDOY (T.S.O.) :

" En tant que responsable de T.S.O., M. VERDOY a organisé entre autre

- les 12ème et 13ème enduros du Touquet sur un milieu dunaire particulièrement fragile.
- le 9ème rallye Paris-Dakar dans des zones sahéliennes dont les effets sur l'environnement et les populations du Sahel sont catastrophiques.

T.S.O. se proposait d'organiser un raid motonautique en Guyane (devant traverser des zones interdites aux touristes afin d'en préserver les amérindiens) qui impliquait la création d'aires d'atterrissage d'hélicoptères en forêt, la réouverture de pistes qui seront autant de voies de pénétration pour les braconniers, le dynamitage des rochers gênant les rivières etc... Ce raid a été heureusement interdit par le Préfet, sur demande du Premier Ministre.

T.S.O., jouant constamment sur l'attrait des régions naturelles restées souvent les mieux préservées, se fait le promoteur, notamment auprès du public jeune, d'un type d'aventure complètement frêlaté - véritable incitation à la destruction des équilibres écologiques.

La F.F.S.P.N. tient à dénoncer par ce prix la manipulation, à des fins largement financières, de l'esprit sportif, du goût de l'aventure et de la fascination qu'exerce la nature encore sauvage.

Pour ce patrimoine, les associations de protection de la nature proposent un autre avenir que celui d'un champ de bataille abandonné."

Les positions de la F.F.S.P.N. se voient aujourd'hui largement appuyées par l'actualité tristement désastreuse qu'égrene, étape après étape, le rallye Paris-Dakar 1988.

* Tous les ans, lors de son Assemblée Générale, la F.F.S.P.N. décerne son PRIX GENTIANE à une personne ou un organisme ayant agi de manière exemplaire en matière de protection de l'environnement. A l'inverse elle décerne son PRIX CHARDON pour "sanctionner" un pollueur ou tout autre destructeur de l'environnement.

F.F.S.P.N.



L'or Blanc : dans le Rouge

" Nos 450 stations de ski françaises ont été mises en fiche par le SEATM, le CEMAGREF et la DATAR. L'analyse du marché confirme les tendances déjà observées: les séjours plafonnent, tandis que le chiffre d'affaire des remontées mécaniques croît de 10 à 15 % par an. En revanche, les petites et moyennes stations sont dans le rouge. Leur déficit structurel va croître..."

Source : le Moniteur - Supplément au N°50.

Dans la Banlieue grise à la croisée des échangeurs, les parcs de loisirs vous attendent

Les parcs récréatifs : une industrie nouvelle ! Si les prévisions ne sont pas réalisées, les investissements le sont déjà : Eurodisneyland (Marne la Vallée), Mirapolis (Cergy Pontoise), Zygofolis (Nice), Futuroscope (Poitiers) Les investissements (hors coûts annexes) sont de 30 à 40 millions de francs, pour 300 mille visiteurs par an, et 800 millions à 2 milliards de francs pour 2 millions de visiteurs. Asterix (Plailly) prendra 18,5 ha sur une emprise de 170 ha et coûtera 580 millions de francs: 2,6 millions de visiteurs sont attendus en 1989.

SCHTROUMPFS s'étendra sur 17 ha sur une ZAC de 330 ha et attend 1,8 millions de visiteurs en 1989. Le ticket vous en coûtera 90 F si vous avez plus de 10 ans et 70 F sinon.

A l'étranger, Walt Disney Company affiche 9 milliards de francs de recette pour sa branche "Parc à thème/

Hôtellerie". 20 millions de visiteurs sont passés à Walt Disney World en Floride ... 11 millions de visiteurs pour Disneyland de Tokyo.

(Source : le Moniteur - Supplément au N° 50).

Les vers de terre ne seront les seuls à faire des petits trous !

Les exploitations agricoles peuvent se convertir en golf. On en prévoit mille en l'an 2000 (170 actuellement): coût de l'opération ... environ 20 milliards de francs avec l'hébergement hôtelier (par comparaison, les infrastructures des stations de ski ont coûté 120 milliards de francs).

Le 18 trous d'Argenta (Orne) qui ouvrira en Juin 1988 à coûté 8 millions de francs. Il sera réalisé à partir du regroupement de terres agricoles résiduelles (70 ha)!!?

Occuper le terrain

Après les stations balnéaires de ski, voici les parcs de loisirs et les golfs. La réalité est bien là, quoi qu'on en dise. Des milliards de francs d'investissement et des milliers d'ha de terres agricoles et forestières accaparés. Les milliers de visiteurs et de golfeurs seront-ils au rendez-vous ? Globalement oui, mais il y aura des "oubliés et des inadaptés" dans les projets. La rentabilité économique est une autre histoire ! Les promoteurs tireront toujours leurs marrons du feu (Dumez et C°)... le béton ça paye. Les collectivités locales combleront-elles le 19ème trou ?

L'importance c'est d'avancer

et de faire tourner les bétonnières, après on verra. Cela créera bien un peu d'emplois.

La civilisation des loisirs et des sports est bien là et les gens s'agitent devant leur poste de télévision. Le parc de loisir branché sur l'échangeur n'attend que votre voiture garée sur le parking devant votre immeuble.

Si d'autres formes de loisirs et de sports, plus intelligents, moins destructeurs (?), ne sont pas proposées, le raz-de-marée venu outre-atlantique envahira bel et bien la France. Peut-être même est-il trop tard ? Faisons comme les Gaulois en multipliant les alliances tribales... Occupons le terrain ! Et derrière nos fortifications végétales nous repousserons l'envahisseur Cola à coup de Calva.

Un Gaulois -
Philippe POINTEREAU



TOURISME ET NATURE

Chaque année, toujours plus de touristes en quête d'exotisme et d'aventure délaissent les circuits européens traditionnels au profit des circuits naturels dans les pays en développement.

Quelque 25 milliards de dollars passent ainsi chaque année du Nord au Sud ; ce chiffre commence à intéresser les planificateurs.

Le Kenya, l'Equateur (les îles Galapagos) et le Costa Rica sont trois pays qui tablent sur leurs abondantes richesses naturelles pour attirer les touristes, et ce faisant, accordent une importance nouvelle à la conservation.

Le Costa Rica, avec sa grande diversité d'espèces 850 espèces d'oiseaux, par exemple, et sa vaste superficie d'aires protégées (plus de 25% du territoire bénéficient d'une forme de protection), vient de faire une percée très prometteuse sur le marché du tourisme-nature.

Mickael Kaye, propriétaire de la plus grande agence de voyage costa-ricienne axée sur les circuits naturels, annonce : "Nous avons eu une croissance de 46% en 1986, et je crois que nous allons faire mieux encore cette année".

M. Kaye organise des descentes de cours d'eau en radeau, des circuits de pêche sportive, et des excursions d'une journée avec un naturaliste. Son entreprise, comme toutes celles du genre, dépend largement de la nature. Le déboisement atteint 3,9% au Costa Rica, tandis que 17% du pays sont gravement érodés. Etant donné la menace bien réelle qui pèse sur leur gagne-pain, il n'est guère surprenant que certains voyageurs prennent des mesures pour limiter les dégâts causés à l'environnement.

C'est le cas de Sergio Miranda, qui a vu sa réserve privée menacée de mise en culture après brûlis. Il a risqué par l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan de gestion des terres jouxtant sa réserve. Il met le doigt sur un vieux problème : "les biologistes n'ont pas d'argent, et l'argent n'est pas sensible à l'environnement. "Il espère associer argent et conservation, c'est-à-dire montrer clairement que la conservation rapporte.

Le tourisme est actuellement la troisième source de devises étrangères du Costa Rica. Les régions que les touristes veulent visiter sont celles-là mêmes qui sont transformées par l'agriculture ou l'érosion, et le gouvernement du Costa Rica en est parfaitement conscient. Le gouvernement s'attache à gérer les ressources naturelles essentielles de manière à garantir le développement économique à long terme. Sa volonté d'élaborer une Stratégie nationale de conservation est une indication manifeste de son engagement vis-à-vis des ressources naturelles du pays. Le tourisme-nature pour les Costa-riens et les étrangers, sera l'un des éléments de cette stratégie ; il découvre des activités aussi variées que la pêche ou la visite des impressionnantes forêts ombrophiles du pays.

Les Costa-riens pensent que les régions naturelles bien gérées sont une source de devises pour leur pays, et que c'est une bonne raison, parmi d'autres, de les sauver.

La Stratégie, actuellement préparée par des experts du gouvernement costa-ricien et des professionnels non gouvernementaux, sera présentée à la 17^{ème} Assemblée générale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources (UICN) à San José, Costa Rica, du 1^{er} au 10 Février 1988. Plus de 500 scientifiques et gestionnaires des ressources naturelles du monde entier y sont attendus.

Il fut un temps où les motivations de la conservation étaient contestées par ceux-là mêmes qui auraient le plus profité de sa mise en oeuvre. Au Costa Rica, cette époque semble révolue. C'est Amos Bien, Directeur d'une société d'excursions dans la nature, qui exprime le mieux le lien existant entre le tourisme naturel et la conservation : "personne, dit-il, ne serait assez fou pour vouloir abattre une forêt tropicale, avec tout le travail que cela représente, s'il y a plus d'argent à gagner en la laissant sur pied". Au Costa Rica, les voyageurs spécialisés dans les circuits naturels tiennent le même langage.

Source :

UICN ACTUALITES
Avenue du Mont Blanc
CH 1196 GLAND- SUISSE

DELAIS DE BOUCLAGE DES PROCHAINES

"LETTRES DU HERISSON"

Lettre du Hérisson n° 83 - 15 Février -
délais de bouclage : 4 Février 1988.

Lettre du Hérisson n° 84 - 1^{er} Mars -
Délais de bouclage : 17 Février 1988.

Lettre du Hérisson n° 85 - 15 Mars -
Délais de bouclage : 4 Mars 1988.

Lettre du Hérisson n° 86 - 1^{er} Avril -
Délais de bouclage : 18 Mars 1988.

Lettre du Hérisson n° 87 - 15 Avril -
Délais de bouclage : 5 Avril 1988.

Lettre du Hérisson n° 88 - 1^{er} Mai -
Délais de bouclage : 18 Avril 1988.

Les informations qui nous parviennent après ces délais sont publiées dans le numéro suivant.



MINITEL ET CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Les élèves du département Carrières de l'Information de l'I.U.T. de Tours, réalisent une enquête sur les applications de la télématique (minitel) dans le domaine culturel.

Une partie de ce dossier est consacrée à la culture scientifique et technique, dans laquelle sont décrits les services Minitel traitant des animations nature et des actions de sensibilisation du public à la protection de la nature.

Nous appelons donc toutes les associations qui le souhaitent à nous faire part de l'existence de leur service Minitel. (Joindre une description détaillée des services offerts).

Les associations qui souhaiteraient obtenir de plus amples informations sur les modalités et démarches nécessaires à la mise en place d'un service télématique, à destination du public ou à usage interne, peuvent aussi nous contacter.

Renseignements :

BULTEL Christophe
Dossier télématique et Culture
I.U.T. Département Carrières de l'Information

27, Rue du Pont Volant
37000 TOURS



DECOUVERTE

"Le nouveau programme des sorties de découvertes de l'environnement 1988 organisées par la Maison de la Nature et du Paysage de Côte d'Or est paru !"

Il est disponible gratuitement en écrivant ou en téléphonant :

Maison de la Nature
17, Rue Cazotte
BP 2538
21054 DIJON CEDEX
Tél. 80.30.78.52.

ETES-VOUS CURIEUX DE NATURE ?

C'est le thème du catalogue 1988 des activités nature de la Maison de la Nature et du Paysage de Côte d'Or.

Contacter les au :

(16) 80.30.78.52.

Service Allo-Nature :

Répondeur-enregistreur pour informations et inscriptions (24 H/24H) : (16) 80.30.95.04

AVENTURE GRAND NORD

Qui n'a jamais rêvé des grands espaces polaires, des attelages de chiens de traîneaux, des ours blancs, de ces peuples esquimaux ?

L'Association Jeunes et Nature de Grenoble propose, aux 9/13 ans, une aventure grandeur nature dans le Vercors, du 7 au 14 Février 88 - 14 au 20 Février 1988 - 21 au 27 Février 1988.

Une aventure unique et une semaine de voyages au pays des esquimaux.

Pour tout renseignement, contactez :
JEUNES ET NATURE
76. 44.08.55

ou tapez LYDE 36.15 sur votre minitel.





UICN : LES ALPES SONT MENACEES

Les Alpes sont aujourd'hui "le système montagnard le plus menacé du monde".

Tel est la conclusion d'un groupe international d'experts de la montagne réuni à Chambéry, en France, à l'occasion d'une conférence organisée par la plus grande organisation scientifique mondiale de la conservation, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN).

Selon Frédéric BRIAND qui présidait la conférence, les experts ont souligné la gravité des problèmes de déperissement des forêts, de déclin de l'agriculture et des sociétés montagnardes, de pressions excessives du tourisme, de niveau inacceptable du trafic routier, de pollution de l'air et de l'eau, problèmes qui affectent tous, plus ou moins, la faune, la flore et les écosystèmes des régions alpines. Frédéric BRIAND qui est chargé, à l'UICN, du programme des sciences de la conservation estime que c'est l'effet cumulatif de ces diverses pressions qui inquiète les experts et fait des Alpes le système montagnard le plus menacé du monde.

Le groupe, qui représentait les pays alpins de la France à la Yougoslavie, ainsi que des organisations internationales telles que l'UNESCO et la Commission internationale de protection des régions alpines (CIPRA), a proposé de créer, au plus tôt, un Centre international pour l'environnement alpin. Le Conseil général de Savoie qui était l'hôte de la réunion, a accueilli favorablement cette initiative et se propose d'offrir les moyens nécessaires à l'établissement de ce Centre en Savoie.

Entre-temps, les experts estiment qu'il faut agir sans délai pour améliorer la situation. Ils souhaitent une législation plus efficace et, notamment l'élaboration d'une convention sur les régions alpines une meilleure application des textes ; une meilleure coordination de la recherche et des programmes d'action ; une coopération internationale plus efficace et une meilleure communication des connaissances scientifiques aux décideurs et aux utilisateurs des Alpes.

Selon Frédéric BRIAND, les barrières linguistiques entre les pays alpins sont un des obstacles qui empêchent de traiter convenablement les problèmes et il ajoute "le nouveau centre, par son caractère international, devrait contribuer au démantèlement de ces barrières".

L'UICN, qui a organisé la conférence avec l'appui financier de la France et de Monaco représente des Etats, des ONG et les experts scientifiques du monde entier. Elle coordonne la mise en oeuvre de la stratégie mondiale de la conservation, en collaboration avec l'UNESCO, le PNUE et la FAO.

Pour tout renseignement, contacter :

Frédéric BRIAND ou David PITT
Programme pour les montagnes,
UICN

Avenue du Mont-Blanc
1196 GLAND - SUISSE

Tél. (022) 64.71.81.

RESERVE NATIONALE DE CHASSE DU MARKSTEIN

La FFSPN a adressé, le 20 Janvier 1988, la lettre suivante à Alain CARIGNON, Ministre de l'Environnement :

"Nous tenons à attirer votre attention sur le problème de la réserve naturelle de chasse du Markstein.

Celle-ci vient à échéance le 2 Février 1988.

L'Association Française Régionale de Protection de la Nature (A.F.R.P.N.), le Président du Conseil Général du Haut Rhin, la Fédération Départementale des Chasseurs et de nombreuses personnalités ont souhaité le maintien de cette réserve.

Si la nécessité du maintien d'une intervention de l'Etat n'apparaît pas comme prioritaire, il nous semble essentiel que des mesures de protection, y compris par l'interdiction de la chasse, soient appliquées sur une partie importante de l'actuelle réserve. Ces mesures ressortent, à notre avis, de décisions locales.

Cependant les adjudications des droits de chasse doivent avoir lieu le 23 Janvier prochain (mittlach) et le 27 Janvier (metzeral).

Si les adjudications ont lieu à ces dates, toute solution de compromis est irrémédiablement perdue.

Nous sollicitons donc votre intervention auprès des autorités locales pour que les dates d'adjudications soient reportées jusqu'à ce qu'une négociation locale ait permis la mise en place de mesures de protection satisfaisantes."

LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES TROUVE UN NID

Après un périple de quinze années environ, entre les plaines d'Iran et les prairies canadiennes, la plus ancienne convention mondiale de conservation de la nature trouve enfin un foyer, à mi-chemin entre l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud.

Le 1er Janvier 1988, le nouveau Bureau International de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar) sera inauguré à Gland, Suisse. Plus connue sous le nom de la ville d'Iran où elle vit le jour en 1971, la Convention de Ramsar a servi de modèle à des conventions internationales de conservation conclues ultérieurement. Elle démontre que, pour surmonter certains obstacles, il faut plus de foi et de bonne volonté que les Etats n'en manifestent généralement dans le cadre de négociations internationales.

Mais la Convention n'est pas seulement un exemple inégale de coopération internationale. Elle a été signée en 1971 alors que, dans le monde entier, les zones humides disparaissaient par milliers. Certaines devenaient des terres agricoles essentiellement stériles. Et même si l'on en tirait parfois une petite production alimentaire, ce que le monde perdait en contrepartie était incommensurable. Les zones humides, refuges des oiseaux migrateurs, sont, en Amérique du Nord, à la base d'une industrie valant des millions de dollars. Toutefois, cette contribution fait pâle figure au regard de ce qu'elles apportent dans d'autres parties du monde. Environ 70% de la production alimentaire de certains pays africains dépend directement des zones humides. Elles fournissent les principales sources d'eau potable du monde entier. Elles entretiennent des pêcheries d'importance capitale et nourrissent des pays affamés. Or, elles disparaissaient à un rythme sans précédent.

Que fallait-il faire ? Plusieurs pays prirent contact pour élaborer des règles de base mais quelques signataires ne suffiraient pas : en effet, en Amérique du Nord et du Sud, en Europe et en Afrique les oiseaux migrateurs ont besoin d'habitats naturels et les grands fleuves traversent des pays ou même des continents. Nul n'avait encore essayé d'élaborer un instrument semblable. Ce qui à la fois un avantage et un handicap. D'un côté, les Parties étaient ouvertes à de nouvelles idées que les zones humides et les espèces qu'elles abritent font partie de systèmes plus vastes dont la conservation nécessite une coopération transcendant les frontières. D'un autre côté, elles oublièrent de pré-

voir le financement de la Convention et firent de l'anglais la seule langue officielle, aliénant de nombreux pays et rendant toute possibilité d'accord pour le moins difficile.

En 1987 enfin, après des années d'efforts, un tournant décisif a été pris, lors de la réunion des Etats Parties à la Convention, dans la province de la Saskatchewan, au Canada. Pour les non-initiés, il peut sembler bizarre qu'une convention sur les zones humides trouve enfin les moyens de fonctionner au beau milieu d'une plaine semi-aride, mais aucun des participants n'ignorait que la Saskatchewan se trouve sur la principale voie de migration des oiseaux d'Amérique du Nord.

Après un débat très animé, les Parties se sont mises d'accord sur les questions administratives, politiques et financières et ont décidé de créer un Bureau permanent de la Convention.

Le Secrétaire général désigné du Bureau de Ramsar est Daniel Navid, juriste international, de nationalité américaine, qui vit en Suisse. Il occupait auparavant le poste de chef des relations internationales à l'UICN.

Selon M. Navid, l'engagement pris par les Parties vis-à-vis de la Convention permettra un échange large des connaissances spécialisées, au niveau international. Quarante cinq pays sont aujourd'hui membres de la Convention. Le Bureau de Ramsar a un rôle essentiel à jouer en vue de garantir que les membres, nouveaux ou anciens, du Nord comme du Sud "parlent tous le langage du développement durable et reconnaissent que la tâche n'est pas à la portée de pays agissant seuls. Les Etats reconnaissent de plus en plus que nous parlons ici de richesse, d'une richesse liquide irremplaçable et d'importance internationale. Nous sommes bien loin du temps où les zones humides étaient vues comme des foyers de maladies, peuplés de mauvais esprits. Mais il n'est plus temps de regarder en arrière. Nous avons parcouru un long chemin mais il reste beaucoup à faire et nous devons compter sur toutes les bonnes volontés, pas seulement celles des Etats Parties, si nous voulons atteindre nos objectifs".

Depuis le début, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources (UICN) a assuré, volontairement, les services du secrétariat de la Convention, en collaboration avec le Bureau international de recherches sur les oiseaux d'eau et les zones humides (BIROE) qui se trouve au Royaume-Uni. Depuis que des amendements ont été apportés au texte de la Convention, celle-ci a déployé ses ailes et installe les services de son Bureau indépendant en partie au siège de l'UICN et en partie au siège du BIROE.

La Convention de Ramsar reste le seul instrument international qui traite de la conservation d'un type d'habitat en particulier. Elle est le point de départ de la coopération internationale en faveur de la conservation et de la gestion des zones humides. Les 45 parties contractantes à la Convention se sont engagées à accorder une attention spéciale aux zones humides inscrites sur la "Liste des zones humides d'importance internationale". Qu'en est-il ? M. Navid déclare : "Sur la liste, il y a 382 sites couvrant, au total, plus de 27 millions d'hectares que les Etats se sont engagés à conserver. Les dispositions de la Convention demandent aussi la création de réserves dans les zones humides, une coopération transfrontière pour la gestion de l'eau et l'"utilisation rationnelle" de toutes les zones humides. Si l'on pense qu'en 1971, il n'y avait qu'un peu de bonne volonté manifestée par des pays qui souvent, par ailleurs, ne se parlaient même pas, c'est spectaculaire. Mais je sais que l'on peut faire mieux. Il faut que de nouveaux pays nous rejoignent et il faut que la liste des zones humides s'allonge".

Source :

UICN
Av. du Mont Blanc
CH-1196 GLAND
SUISSE

SPELEO EN MINITEL

Depuis le 21 Octobre 1987, un nouveau serveur télématique, accessible par Minitel par le 3615 code d'accès MARTEL, a été mis en place par l'association EDIKARST.

Il s'agit de la première banque de données internationales sur la Spéléologie et les phénomènes karstiques.

Toutes les informations ayant trait à la protection du milieu souterrain sont les bienvenues.

Contact :

EDIKARST
BP 1137
34008 MONTPELLIER CEDEX
TéL. (16) 67.66.11.11.

**LA SEPANSO-BEARN ET LE PARC NATIONAL
DES PYRENEES OCCIDENTALES**

Le Parc National des Pyrénées a un mérite: celui d'exister ! Vérité aujourd'hui, mais hypothèse demain.

En effet, si jusqu'à ces dernières années les pressions et projets pouvaient paraître supportables, elles deviennent à ce jour insoutenables.

Un des buts du Parc est et demeure la protection de la Nature ; c'est en ce sens que les écologistes Béarnais sont partie-prenante et ont un représentant au sein du conseil d'administration.

A ce titre, nous disons que divers projets d'aménagement voyant le jour, c'est maintenant que l'institution du Parc doit remplir sa mission et doit affirmer sa raison d'être. Plus qu'avant, c'est aujourd'hui que se justifie l'existence des Parcs Nationaux.

Il n'est pas concevable de permettre des dérogations, que ce soit au Somport en vallée d'Aspe, que ce soit au Marcadau en vallée de Cauterets.

Les réalisations doivent se faire dans le cadre des statuts qui ont été élaborés à la création du Parc.

Pourquoi une position si radicale de notre part ? Une brèche ouverte, c'est dans les années à venir, de multiples dérogations assurées, et, à moyen terme, l'existence même du Parc qui est en jeu.

La responsabilité est grande pour les décideurs d'aujourd'hui, et, en particulier pour les élus.

La grignotage perpétuel n'a pour but et n'aura pour résultat qu'une remise en cause de l'existence même du Parc.

Nos enfants et les générations futures ne nous pardonneront pas d'avoir bradé les derniers lambeaux de Nature pour d'hypothétiques compensations.

SEPANSO
Bearn-Pyrénées
MJC du Loup
Avenue du Loup
64000 PAU



NON-CHASSEURS/CHASSEURS

Le Rassemblement des Opposants à la Chasse fait une citation en diffamation à l'encontre de l'Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs.

Suite au communiqué calomnieux de l'Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs, le Rassemblement des Opposants à la Chasse va, pour la première fois, saisir au pénal la JUSTICE.

Le ROC, Association Nationale pour la Défense des Droits des Non-Chasseurs et le respect du patrimoine naturel, utilise toutes les ressources du Droit pour défendre ces nobles causes : c'est ainsi que de nombreuses requêtes ont été déposées devant les Tribunaux Administratifs et le Conseil d'Etat durant l'année 1987.

Le ROC n'est en rien responsable d'agissements délictueux. Il n'y incite JAMAIS, ayant la NON-VIOLENCE comme devise.

Le Rassemblement des Opposants à la Chasse a donc décidé d'envisager une action judiciaire contre l'Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs qui a, cette fois, dépassé les bornes, sans doute irritée par tous ces recours engagés, par voie légale, et par l'audience sans cesse accrue du ROC.

contact :

ROC
Maison de la Nature
23, Rue Gosselet
59000 LILLE

LA NOUVELLE SECTE: LES ADORATEURS DU SANG FRAIS.



LES CHASSEURS S'ENERVENT

L'Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs a adressé la Lettre ouverte suivante le 13 Janvier 1988, au Président de la République et au Premier Ministre.

"Monsieur le Président de la République,

Monsieur le Premier Ministre,

La Chasse française, c'est 1 800 000 citoyens conscients de leur responsabilité vis-à-vis de la faune sauvage. Les efforts qu'ils consentent depuis longtemps en matière de protection de la nature sont encore trop mal connus de l'opinion publique.

La plupart des populations des espèces sauvages - capital naturel renouvelable, grâce à des prélèvements cynégétiques rationnellement et volontairement limités, sont en bonne santé et de nombreuses espèces migratrices sont même en nette augmentation (oies, canards, pigeons ramiers, etc...) : certaines sont de plus classées nuisibles dans de nombreux départements car trop abondantes (pigeons ramiers, étourneaux, etc...).

L'application de la Directive de la CEE sur la conservation des oiseaux sauvages - application trop stricte car différente de l'esprit dans lequel avait été conçu ce texte, entraîne aujourd'hui toute une série de tentatives et de pressions visant à interdire la plupart des chasses régionales qui font parties du patrimoine culturel de nos provinces. Les populations rurales qui les pratiquent sont conscientes du peu d'impact de leur activité sur les quantités d'oiseaux concernés comme le prouvent d'ailleurs les enquêtes scientifiques.

Porter atteinte à ces chasses, c'est porter atteinte à l'idée européenne : la véritable Europe pour demain, ce n'est pas lamener la qualité de la vie des ruraux. Peut-on bâtir une Europe solide au travers de Directives (faisant force de lois) mal rédigées, conçues sans l'avis des citoyens européens directement concernés et ne tenant pas compte des réalités ?

Les plus hautes autorités nationales et le Gouvernement français sont conscients du problème humain, social et même politique que risque de poser la Cour de Luxembourg si elle suit les conclusions de la Commission des Communautés Européennes contre la République Française.

Pour cette raison, nous vous prions solennellement et fermement de vous engager à demander immédiatement la révision du texte de la Directive. Nous souhaiterions vous voir exiger pour l'Europe une participation démocratique réelle au sein de la CEE : il est grand temps que le parlementarisme reprenne en main des habitudes politiques trop longtemps abandonnées à l'euro-technocratie.

Si une démarche politique concertée et déterminée n'aboutit pas, les représentants élus des 1 800 000 chasseurs sont décidés à se faire entendre par tous les moyens qu'ils sauront mettre en oeuvre. Ils ne veulent en effet pas voir mourir une activité humaine très appréciée dans toutes les couches sociales françaises, qui génère un flux économique important et concerne actuellement 28 000 emplois.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de notre très haute considération. "

Les membres du Conseil d'Administration de l'Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs.

MM. Jacques HAMELIN (Président) - Henri SALLENAVE - Dominique MEZZADRI - Paul LIEGEON - Raymond TRICARD (Vice-Président) - Pierre DAILLANT (Secrétaire général) - Louis CHAPET - Colin COUDERT - Paul LE GARZIC - Gaston TESSON - Gilbert DUGROS - Raymond BERNIE - André DUBOURDEAUX - Pierre LACOUR - Guy DUPIC - Georges DOUTRES - Albert HERRERO - Louis MARQUOT - Roger SOMM - Joseph DE VALICOURT - Louis KOENIG - Christian WAGNER - André GOUSTAT.



FORMATION

FORMATION FNDVA

Attention, de nouvelles dispositions sont prévues pour le contrôle des stages avec subventions du FNDVA. Suivant l'instruction n°4, nous devons nous conformer au texte suivant :

Bilan du (des) stage (s) de formation-année 1988.

Nom, adresse, téléphone de l'association.

I Intitulé de la formation
Programme détaillé du (des) stage (s)
durée du (des) stage (s), dates et lieux.

II Nom, prénoms, adresses des participants avec indication de leurs fonctions dans l'association (ou, le cas échéant, dans d'autres associations) en précisant leur statut :

- . bénévoles ou salarié,
- . élus ou non.

Joindre la feuille de présence signée par chacun des participants.

III Nom, prénoms, adresses du coordinateur du (des) stage (s), des formateurs et des intervenants extérieurs, avec indication de leurs fonctions, de leur qualification et du thème de leurs interventions.

IV Etat financier de recettes et dépenses directes du (des) stage (s), avant le 15 Mars 1989.

V Observations (le cas échéant).

N.B. Ces documents doivent être adressés au Secrétariat du Fonds :

- . directement, pour ce qui concerne les stages organisés par les associations nationales ou les fédérations,
- . sous couvert du Préfet, commissaire de la République du département du siège, pour ce qui concerne les associations locales, affiliées ou non à une fédération.

N.B. F.F.S.P.N.

Pour les stages dont les fonds ont été demandés par la FFSPN ces documents devront être envoyés à la FFSPN dans les 2 mois qui ont suivi le stage.

Liliane MOOR



FORMATION

STAGE SKI DE FOND ET ECOLOGIE

Venez découvrir le milieu montagnard, sa faune et ses habitants avec la FRAPNA-ISERE, du 14 au 20 Février, en Savoie dans le massif des Bauges !

Ecole en Bauges, un village rural fort sympathique et plein de charme est prêt à vous accueillir, avec sa boulangerie bio, sa fruitière, son association familiale d'accueil, sa réserve nationale de chasse et ses merveilleux paysages où se côtoient chamois, mouflons, marthes, renards, lièvres, aigles royaux, et même chauves-souris ...

Le ski de fond, pratiqué avec un initiateur diplômé, est utilisé comme moyen de découverte du milieu. Aucun niveau préalable n'est requis. Des projections, discussions, sorties nocturnes, contacts avec les habitants ... compléteront agréablement le mode de vie écologique et convivial de la petite structure d'accueil des Landagnes.

Prix : 1 250 F (tout compris) - 15 places-

Renseignements et inscriptions :

FRAPNA-ISERE
4, Rue Hector Berlioz
38000 GRENOBLE
Tél. 76.46.64.08.

THEATRE VERT ET VIDEO DE PLEIN VENT

C'est le titre du stage de perfectionnement BAFA organisé à l'occasion des vacances de Pâques par Jeunes et Nature de Grenoble.

Ce séjour à la particularité de réunir en un même lieu (Val de Vauinières), stagiaires et enfants. D'où une approche aussi théorique que pratique de l'animation nature.

Association Jeunes et Nature

16, Rue Joseph Chanrion
38000 GRENOBLE
Tél. 76.44.08.55.

FAUNE



LE CONSTAT DE L'ASPAS

A la suite de la destruction récente d'un loup dans les Hautes Alpes, l'Association pour la Protection des Animaux Sauvages (ASPAS) dresse le constat suivant :

Le loup en France est un maillon manquant dans la chaîne écologique, et une espèce disparue est toujours préjudiciable à l'équilibre fragile de la nature.

Le loup est utile, car il est un prédateur des rats et mulots, et joue un rôle sanitaire non négligeable en se nourrissant de charognes et d'animaux malades.

Le loup est non seulement protégé mais réintroduit en Italie et prospère en Espagne, alors qu'en France il ne bénéficie même pas d'une existence légale (ni espèce chassable, ni espèce protégée).

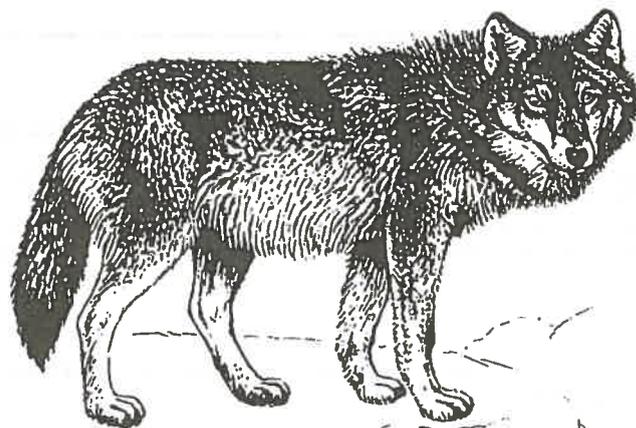
Le loup est à tort, en France, considéré, dans l'inconscient collectif, comme un animal dangereux, alors que le loup est en réalité très peureux (les bergers des Abruzzes (Italie) qui le connaissent bien, savent qu'il suffit d'un bâton pour l'éloigner du troupeau).

Aussi l'ASPAS demande :

Au Ministère de l'Environnement, la mise en place d'un véritable statut juridique d'espèce protégées pour le loup, comme l'ont déjà obtenu en France, l'aigle, le Lynx et l'ours.

Contact :

ASPAS
BP 34
26270 LORIOL
Tél. (16) 75.62.64.86.





LA NUCLEOINQUISITION

"Les niveaux naturels couramment rencontrés et qui sont l'oeuvre du créateur doivent nous guider dans la recherche des solutions optimales. Exiger que l'on se place en dessous de ces niveaux peut paraître intuitivement relever plutôt d'un comportement démoniaque que d'un comportement de responsable."

Extrait de "Management of wastes from uranium mining and milling
International Atomic Energy Agency
Vienne 1982

Soit au tarif de 0,96 F TTC par Kwh un manque à gagner de 5,25 million de franc/heure pour l'EDF.

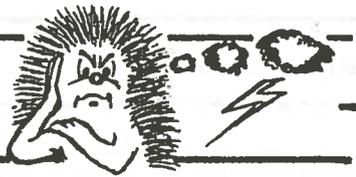
4) Manger davantage de protéines animales

(Nous sommes presque champion du monde)
Elles nécessitent environ 4 à 12 fois plus d'énergie que les protéines végétales.

Ce ne sont que quelques exemples parmi d'autres pour vous aider à faire mieux.

Bonne Année

Pierre GUY



COMMENT RELANCER LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET LE NUCLEAIRE ?

1) Réduire, si on ne peut supprimer l'AFME

l'Agence Française pour la maîtrise de l'énergie ; le gouvernement s'y emploie activement.

2) Manger des tomates en Janvier, Février, Mars

Un kg de tomates en hiver nécessite l'équivalent d'un kg de fuel.
Abandonner betteraves rouges, carottes, céleri-rave, choux rouge, poireau...

3) Laisser les lampes allumées

Une simple lampe de 100 Watt par personne représente :

100 x 55 000 000 Watts : 55,10 W :
5,500 mégawatts : 4 bonnes centrales nucléaires.

! IMPORTANT! I

DELAIS DE BOUCLAGE DES PROCHAINES "LETTRES DU HERISSON"

Lettre du Hérisson n° 83 - 15 Février -
délais de bouclage : 4 Février 1988.

Lettre du Hérisson n° 84 - 1er Mars -
Délais de bouclage : 17 Février 1988.

Lettre du Hérisson n° 85 - 15 Mars -
Délais de bouclage : 4 Mars 1988.

Lettre du Hérisson n° 86 - 1er Avril -
Délais de bouclage : 18 Mars 1988.

Lettre du Hérisson n° 87 - 15 Avril -
Délais de bouclage : 5 Avril 1988.

Lettre du Hérisson n° 88 - 1er Mai -
Délais de bouclage : 18 Avril 1988.

Les informations qui nous parviennent après ces délais sont publiées dans le numéro suivant.



REMISE DU PRIX DE BIOLOGIE ALFRED KASTLER

Le prix de Biologie ALFRED KASTLER, fondé par la Ligue Française des Droits de l'Animal, a été remis à deux Directeurs de Recherches à l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale), Madame Christiane GUILLOUZO et Monsieur André GUILLOUZO, pour leurs travaux portant sur la culture prolongée des cellules du foie humain. Cette technique, qu'ils ont mise au point et qu'ils utilisent dans leur laboratoire de Rennes, permet d'évaluer in-vitro la toxicité de substances diverses sur le foie sans que soient utilisés des animaux vivants. Ces travaux ont particulièrement retenu l'attention du Jury : on sait en effet que les études toxicologiques sont encore les plus grandes "consommatrices" d'animaux de laboratoire.

La cérémonie de remise du Prix s'est déroulée au collège de France à Paris, Vendredi 15 Janvier. Le Président du Jury, le Professeur Etienne WOLFF, de l'Académie Française et de l'Académie des Sciences et le Bâtonnier Albert BRUNOIS, membre de l'Institut, Président de la Ligue Française des Droits de l'Animal, ont remis un chèque de 25 000 F aux lauréats.

Contact :

Ligue Française des Droits de l'Animal
61, Rue du Cherche-Midi
75006 PARIS
Tél. 42.22.25.91.

... A PROPOS DU DECRET SUR L'EXPERIMENTATION ANIMALE

Une enquête menée il y a une dizaine d'années par le Professeur FLORIAN DELBARRE (membre de la Ligue) au sein de l'Université PARIS V dont il était le président, avait montré que la moitié des responsables de la recherche ignoraient jusqu'à l'existence d'une réglementation de l'expérimentation (pourtant dépendante alors des articles 24-14 à 24-31 du Code Pénal).

Pour être assurée que l'ensemble des chercheurs en biologie ou en médecine aient connaissance de la nouvelle réglementation, la Ligue Française des Droits de l'Animal vient d'expédier le texte du décret n° 87-848 du 19 Octobre 1987 relatif aux expériences pratiquées sur les animaux, aux 450 directeurs de laboratoire de recherches biologiques ou médicales appartenant au CNRS ou à l'INSERM. Ce faisant, la LFDA souhaite contribuer à une meilleure application des textes, ainsi qu'à la prévention des expérimentations inutiles, ou répréhensibles.

A l'occasion de ce courrier, la LFDA a rappelé aux chercheurs qu'elle a demandé que dans les publications scientifiques l'animal ne soit plus considéré comme "matériel" et traité comme tel, mais comme "modèle biologique". Cette proposition avait d'ailleurs été publiée par les organes d'information de l'INSERM et du CNRS.

Afin de souligner la signification d'une disposition de l'article 1 du décret qui ne rend licites les expériences sur l'animal vivant que si elles ne peuvent être remplacées par d'autres méthodes, la LFDA a rappelé aux directeurs des laboratoires de recherches l'existence du Prix de Biologie Alfred KASTLER qui encourage l'expérimentation in-vitro et dont l'association est fondatrice.

SEMAINE DU FILM ANIMALIER

Le GECNAL (Groupement d'Etude et de Conservation de la Nature et Lorraine) organise, du 13 au 21 Février 1988, la deuxième "Semaine du Film animalier".

Programme :

Toutes les après-midi en continu :

- . films 16 mm
- . film VHS
- . montages de diapositives

Trois moments forts sont prévus :

- . Après-midi de la grue-cendrée, projection commentée de M. Alain SALVI, de films et montages sur les grues-cendrées.
- . Journée polaire, projections de films sur l'Arctique présentées par M. Christian KEMPF Président du groupe de recherches en écologie arctique.
- . Après-midi consacrée aux vautours, faisant écho à notre campagne de réintroduction de vautours moines en ESPAGNE.

Renseignements :

GECNAL
Maison de la Nature et des Associations
Velaine-en-Haye
54840 GONDREVILLE
Tél.(16) 83.23.26.16.

7ÈME FESTIVAL DU FILM
DE NATURE ET D'ENVIRONNEMENT

3 - 14 Février 1988 - GRENOBLE -

La FRAPNA va démarrer très fort l'année 1988 avec le 7ème festival dans le reste du département (festival décentralisé). Une trentaine de films de 9 pays seront projetés.

Ce festival est organisé par la FRAPNA Isère, en collaboration avec l'Hexagone de Meylan, la Maison de la Culture de Grenoble, la Mission d'action culturelle du rectorat de Grenoble, avec le label de l'année européenne de l'environnement.

Tarifs :

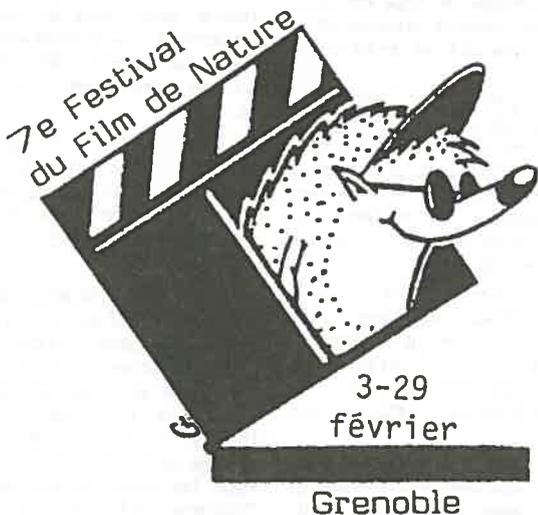
- . tarif unique pour une séance : 25 F/pers.
- . abonnement pour la période du 3 au 11 février, soit 150 F
- . abonnement pour le week-end de clôture (12 au 14 Février), soit 150 F
- . Sorties : adhérents FRAPNA gratuit
non-adhérents FRAPNA : 30 F, transport non compris.

Possibilité hébergement chez l'habitant - Repas bons marchés.

Renseignements - réservations :

FRAPNA ISERE
4, Rue Hector Berlioz
38000 GRENOBLE

Tél. 76.42.64.05.



LA GARANTIE DU DROIT A L'ENVIRONNEMENT

L'Association Portugaise pour le Droit de l'Environnement organise, du 14 au 16 Février, une Conférence Internationale sur "la garantie du droit à l'environnement", à Lisbonne.

Au programme :

- La Garantie du Droit à l'Environnement par les organismes internationaux,
- Le Droit à l'Environnement et les citoyens,
- La Garantie du Droit à l'Environnement en Europe,
- La Garantie du Droit à l'Environnement en Amérique du Nord,
- La Garantie du Droit à l'Environnement en Amérique Latine
- La Garantie du Droit à l'Environnement en Afrique du Nord,
- La Garantie du Droit à l'Environnement en Asie.

Contact :

APDDA
Banco Pinto - Sotto Mayor
Av. Duque Avila
Lisboa - PORTUGAL
Tél. 900.8427.3.

PUBLICATIONS



RICHE ET CELEBRE

Nous reproduisons ci-après l'excellent Editorial de M. Gallois, paru dans le Courrier de la Nature n° 111 (Sept. Oct. 1987), édité par la Société National de Protection de la Nature (S.N.P.N).

Marinette est sortie de l'asile. Cette retraitée amoureuse des animaux avait été internée abusivement il y a près de deux ans parce qu'elle s'opposait avec trop de vigueur aux chasseurs qui venaient chasser chez elle. Est-ce donc être fou que de refuser que l'on tue les bêtes chez soi?



Ce triste fait divers m'a rappelé une affaire vieille d'il y a près de 15 ans, qui s'est passée dans le Doubs si ma mémoire est bonne. L'application de la loi sur les associations communales de chasse agréées, cette loi qui oblige les non-chasseurs à accepter la présence de chasseurs chez eux, venait d'être décidée. Dans une petite commune rurale, il n'y avait pas de chasseur. Pas un. Lors de la première réunion de l'association communale de chasse agréée, présidée par le maire qui était aussi le curé de la commune, la dissolution de l'association fut votée à l'unanimité. Impossible, répondit la Préfecture, la loi doit s'appliquer. Et, comme les A.C.C.A. sont tenues d'accueillir un certain pourcentage de chasseurs extérieurs à la commune, les habitants furent obligés d'accepter la présence sur leurs terres de chasseurs venus de communes voisines. Un de nos adhérents prit la tête de l'opposition mais, tracasseries administratives et policières, pressions dans sa vie professionnelle, calomnie..., l'obligèrent à mettre les pouces malgré sa résistance.

De telles affaires ne sont pas rares. Elles nous montrent que pour mener une action active et concrète en faveur de son environnement, il faut d'abord avoir un emploi sûr ou bien être riche; ne pas craindre pour ses proches; jouir d'une excellente santé physique ou morale, celle-ci devant être attestée par certificats; ne pas offrir de prise aux enquêtes de toutes sortes et avoir un mode de vie irréprochable.

Comment s'étonner qu'il n'y ait pas plus de protecteurs de la nature actifs !

M.G.



ATTENTION

La valeur du point au 1er Janvier 1988 est fixée à 25.65 .

ENDOMMAGER L'EQUILIBRE ECOLOGIQUE : UN CRIME

Voici les seize conclusions de la réunion des 75 Prix Nobel qui s'est déroulée à PARIS le 22 Janvier 1988 :

Seize conclusions

Voici les seize conclusions de la conférence :

1. Toutes les formes de vie doivent être considérées comme un patrimoine essentiel de l'humanité. Endommager l'équilibre écologique est donc un crime contre l'avenir.

2. L'espèce humaine est une, et chaque individu qui la compose a les mêmes droits à la liberté, l'égalité et la fraternité.

3. La richesse de l'humanité est aussi dans sa diversité. Elle doit être protégée dans tous ses aspects, culturel, biologique, philosophique, spirituel. Pour cela, la tolérance, l'écoute de l'autre, le refus des vérités définitives, doivent être sans cesse rappelés.

4. Les problèmes les plus importants qu'affronte l'humanité aujourd'hui sont à la fois universels et interdépendants.

5. La science est un pouvoir, son accès doit être également réparti entre les individus et les peuples.

6. Le fossé existant dans de nombreux pays entre la communauté intellectuelle et les pouvoirs politiques doit être réduit. Chacun doit reconnaître le rôle de l'autre.

7. L'éducation doit devenir la priorité absolue de tous les budgets et doit aider à valoriser tous les aspects de la créativité humaine.

8. En particulier, dans les pays en développement, les sciences et la technologie doivent être rendues disponibles pour leur permettre de contrôler leurs futurs et de définir eux-mêmes les connaissances nécessaires à leur avenir.

9. Si la télévision et les nouveaux médias constituent un moyen essentiel d'éducation pour l'avenir, l'éducation doit aider à développer l'esprit critique face à ce que diffusent ces médias.

10. L'éducation, l'alimentation et la prévention sont des instruments essentiels d'une politi-

que démographique et d'une réduction de la mortalité infantile. En particulier la généralisation de l'usage de vaccins existants et le développement des vaccins nouveaux doivent être la tâche commune des savants et des politiques.

11. Toutes les recherches concernant la prévention et le traitement du SIDA doivent être mises en commun et stimulées sans être freinées et compartimentées, en particulier par la coopération de l'industrie pharmaceutique. Une fois disponible, le vaccin devra être garanti par les pouvoirs publics.

12. La biologie moléculaire, qui par ses récents progrès permet d'espérer des progrès dans la médecine et d'isoler la dimension génétique de certaines maladies, doit être encouragée, ce qui aidera à prévoir et peut-être à guérir ces maladies.

13. Le désarmement donnera un élan significatif pour le développement économique et social, compte tenu des ressources limitées de la planète, aujourd'hui drainées par l'industrie de l'armement.

14. Nous demandons qu'une conférence internationale se tienne pour traiter dans son ensemble du problème de la dette du tiers-monde, obstacle à son développement économique et politique.

15. Les gouvernements doivent s'engager sans ambiguïté, et d'une façon qui les lie par la loi, au respect des droits de l'homme et des traités qu'ils ont ratifiés.

16. La Conférence des lauréats du Nobel se réunira de nouveau dans deux ans pour étudier ces problèmes. D'ici là, lorsque l'urgence sera perçue, plusieurs Nobel se rendront sur place (Imagine-t-on, cinq prix Nobel à Bophal ou à Tchernobyl), ou dans tous les lieux où les droits de l'homme sont menacés.

ANNONCES

JM EL. CHARLES
HERISSON DANS
TERRINE DANS LES
BOIS ROBERT QUANT
L'AUTOTINÉ.
CONTACT TEROFRES

OBJECTEUR

Le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, recherche un objecteur incorporable en Mai 88.

Animateur-gérant pour Centre d'Initiation à la Nature en création. Il s'agit d'un poste de responsabilité nécessitant :

- . des aptitudes à l'animation et à la pédagogie (enfants, adolescents, adultes)
- . de bonnes notions de sciences de la nature.
- . des qualités de gestionnaire.

Enfin, il est demandé un sens des contacts humains et de l'accueil.

Ce travail de deux ans (service civil) devrait déboucher sur la création d'un emploi permanent qui pourrait être confié à l'objecteur si celui-ci a fait preuve de compétence et d'efficacité.

Lieu du Centre :

En forêt à 8 km de Rambouillet
Permis de conduire indispensable et véhicule personnel recommandé.

Contact :

Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

13, Rue Grande Rue
78720 DAMPIERRE-EN-YVELINES

Tél. 30.52.54.65.

OBJECTEUR

Association Espace Naturel Régional Littoral Nord, recherche un objecteur de conscience pour animations dans l'environnement.

Contact :

E.N.R.
Rue du Lac
59380 ARBOUITS- APPEL

Tél. 28.60.06.94.

OBJECTEUR

MAYENNE NATURE ENVIRONNEMENT- BP 442 - 53010 LAVAL CEDEX , recherche pour Mai 1988 un objecteur de conscience.

Travail proposé :

- . Suivi des affaires administratives.
- . Réalisation de la revue trimestrielle "Grande-Nature",
- . Relations avec les groupes Naturalistes voisins.

Profil :

Autonome, aimant le travail de bureau des connaissances naturalistes seront appréciées et pourraient permettre d'aider dans les animations Nature.

OBJECTEUR

L'Association des Naturalistes Orléanais recherche un objecteur de conscience pour Mai 1988.

Profil du poste :

Responsable de la tenue du magasin de vente

Répondre au téléphone

Tenir à jour le mouvement d'argent des ventes.

Compétences souhaitées :

Esprit d'entreprise

Goût pour la protection de l'Environnement

Contact :

Association des Naturalistes Orléanais
Maison de la Nature et de l'Environnement
96, Rue du Faubourg - St Vincent
45000 ORLEANS

Tél. 38.42.08.16.

OBJECTEUR

Le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc recherche un objecteur de conscience pour expérimentation fourragère.

Région Monts de Lacaune (Tarn) - logement assuré

Ouverture du poste : dès Mai 1988

Contact :

J. DURAND
Maison du Parc
81260 BRASSAC
Tél. 63.74.01.29.

OBJECTEUR

Rodolphe LIOZON se propose comme objecteur de conscience.

Incorporable en Mai 1988.

- . Centre d'intérêt : Défense et Gestion de l'Environnement.
- . Formation : DEUG B (Sciences de la Nature et de la Vie).

Pour association région parisienne de préférence.

contact :

Rodolphe LIOZON
MONTFA
81210 ROCQUECOURBE
Tél.(16) 63.75.95.47.

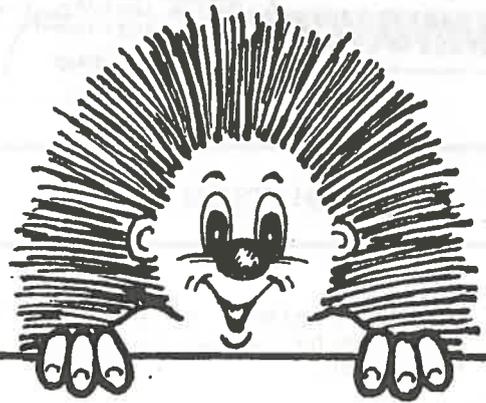
DEMANDE DE POSTE

Patrick BLANPAIN recherche un poste de gestion de milieux naturels.

- Titulaire du diplôme Universitaire de formateur à l'Environnement.
- Nombreuses activités nature et randonnée.

Contact :

Patrick BLANPAIN
Le Cran aux Oeufs
Audighen
62179 WISSANT



RECHERCHE EMPLOI

Philippe CHAVAREN recherche un poste de chargé d'étude, ou de responsabilité au sein d'une association dynamique et reconnue.

Deux années d'expérience à la Maison de la Nature et du Paysage de Côte d'Or. Diplômé de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Dijon (Option Ecologie, 1985).

Expérience :

Dans le cadre du service civil :

- . chargé d'études, responsable de la réalisation des études d'impact préalables au remembrement,
- . organisation et encadrement de journées, séjours, stages, expositions.

Stage de fin d'étude à l'INRA d'Antibes. Travaux de recherche sur la lutte biologique à l'aide des Trichogrammes (hyménoptères).

DIVERS :

- . pratique de l'informatique
- . langues : anglais, allemand
- . compétences naturalistes
- . secrétaire du Conservatoire des Sites Bourguignons
- . libéré du service civil le 29 Février 88

Contact :

Philippe CHAVAREN
12, Rue du Chaignot
21000 DIJON

Tél. 80.30.78.52.